



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du lundi 30 mai 2022

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le lundi 30 mai 2022 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, Mme Colette BENOUAHAB, M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Francis FRECOURT, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents-excusés : Mme Geneviève IDDA donne pouvoir à Mme Isabelle SAUVE, M. Paul REY donne pouvoir à M. Thierry GUIDO, M. André IPERT donne pouvoir à M. Michel BRAUN.

Était absent : M. Jérôme BOUERI.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	01/04/2022	<p>Convention de location d'un gîte à Monsieur Jean-Charles DOTTIN</p> <p>La convention est acceptée pour la location d'un gîte sis 4 chemin des Oliviers à Monsieur Jean-Charles DOTTIN, du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022, à titre gratuit.</p>
2	03/05/2022	<p>Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en œuvre du projet de sauvegarde du pont CHARABOT</p> <p>La convention de financement est acceptée entre la Fondation du Patrimoine et la Commune afin de régir l'aide financière de 55 026,39 € attribuée à la Commune pour la mise en œuvre du projet de sauvegarde du pont CHARABOT.</p>
3	02/05/2022	<p>Convention de location d'un appartement avenue Georges Clémenceau à Monsieur DA SILVA VENISSIMO</p> <p>La convention est acceptée pour la location d'un appartement sis avenue Georges Clémenceau à Monsieur DA SILVA VENISSIMO, du 02 mai 2022 au 06 mai 2022. La location est consentie pour un montant de 150 € par semaine.</p>
4	05/05/2022	<p>Convention définissant les conditions d'affiliation de la Commune et de sa Réserve Communale de Sécurité Civile au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile (CNRCS)</p> <p>La convention est acceptée entre la Commune et le CNRCS pour définir les conditions d'affiliation de la Commune et de sa Réserve communale de Sécurité Civile au CNRCS. Elle a pour objet de fixer les règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De l'affiliation de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Breil-sur-Roya au CNRCS en vue de dispenser tous conseils juridiques, organisationnels ou pratiques pour la création, le développement, l'entraînement et la formation initiale et continue des réservistes, ➤ Du partenariat établi entre le CNRCS et la Commune pour apporter si besoin son concours dans les phases de conception, de mise en œuvre, d'évaluation et de conduite d'exercices et plus généralement par le biais de la formation à la création d'une culture de la gestion du risque. <p>La présente convention prend effet à la date de la signature, pour une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction. La Commune s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'acquitter de sa cotisation annuelle d'affiliation au CNRCS dont les modalités sont définies dans le bulletin d'affiliation, ➤ S'acquitter de la cotisation annuelle d'affiliation des réservistes de sa réserve communale de sécurité civile au CNRCS dont les modalités sont définies dans le bulletin d'adhésion.
5	12/05/2022	<p>Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole</p> <p>Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Breil-sur-Roya a décidé de contracter un crédit de 500 000 € auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 12 mois.</p>

6	16/05/2022	<p>Avenant au contrat de location de Mme Marylène FERRETTO</p> <p>L'avenant au contrat de location est accepté entre la Commune et Mme Marylène FERRETTO pour un appartement situé 225 route Saint Pierre. Le bailleur désigné au contrat de location est désormais la Commune. L'avenant a pour objectif d'acter la prorogation du contrat de location entre ICF SUD-EST MEDITERRANNEE et Mme Marylène FERRETTO, et prend effet à compter du 21/03/2022.</p>
7	16/05/2022	<p>Avenant au contrat de location de Mme Fatma BENOUAHAB</p> <p>L'avenant au contrat de location est accepté entre la Commune et Mme Fatma BENOUAHAB pour un appartement situé 225 route Saint Pierre. Le bailleur désigné au contrat de location est désormais la Commune. L'avenant a pour objectif d'acter la prorogation du contrat de location entre ICF SUD-EST MEDITERRANNEE et Mme Fatma BENOUAHAB, et prend effet à compter du 21/03/2022.</p>
8	17/05/2022	<p>Convention de partenariat dans le cadre de la réalisation du festival culturel « PLEIN AIR » à Breil-sur-Roya</p> <p>La convention de partenariat est acceptée entre l'association « Entre / Deux » et la Commune pour l'organisation d'un festival culturel intitulé « PLEIN AIR » proposant un parcours artistique, culturel et musical en plein air. La convention prend effet à la date de la signature jusqu'au 4 septembre inclus, pour un montant de 5 000 € comprenant les défraiements des artistes, des intervenants et des commissaires et, la rémunération et les frais de production des artistes et des intervenants dans le cadre de la réalisation des ateliers participatifs et citoyens.</p>
9	17/05/2022	<p>Convention d'acquisition de 100 exemplaires d'un ouvrage intitulé « la tempête, chronique d'une reconstruction »</p> <p>La convention d'acquisition est acceptée pour l'achat de 100 exemplaires par la Commune de la bande dessinée intitulée « la tempête, chronique d'une reconstruction », au prix de 8,90 € TTC (soit 890 € les 100 exemplaires). La sortie de l'ouvrage est prévue le 05/10/2022.</p>
10	18/05/2022	<p>Convention de partenariat « Été culturel - Résidence en structure d'accueil – Rouvrir le monde 2022 »</p> <p>La convention de partenariat est acceptée entre l'association ART'ccessible, Monsieur Marius GIRARDOT (Artiste), la Commune et la DRAC PACA afin de permettre aux enfants, jeunes et adultes d'accéder à une offre artistique et culturelle de qualité. La convention a pour objectif de fixer les modalités de partenariat. Elle prend effet à la date de la signature jusqu'au 22/07/2022. La Commune s'engage à accueillir l'artiste intervenant du 11/07/2022 au 22/07/2022 et prendra en charge l'hébergement et les repas du midi dans le cadre de la restauration collective. L'intervenant est rémunéré par la DRAC PACA.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 avril 2022.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 avril 2022.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Vote des subventions aux associations.	5
2	Décision modificative n°1 – Budget Principal.	7
3	Décision modificative n° 1 – Budget Crèche.	7
4	Approbation de la tarification de la piscine municipale hors sol.	7
5	Approbation de la convention de partenariat avec l'Agence 06 pour la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » et la Gestion des contributions Banque des Territoires.	8
6	Demande de subventions et plan de financement pour l'installation d'un système de vidéoprotection.	8
7	Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de la salle Sainte Catherine sinistrée par la tempête Alex.	9
8	Demande de fonds de concours à la CARF pour la création réseaux et réhabilitation de l'installation électrique de la Ca d'Breï.	9
9	Demande de fonds de concours à la CARF pour la création de colombariums aux cimetières de Breil-sur-Roya et Piène Haute.	10
10	Demande de fonds de concours à la CARF pour le renouvellement des matériels manifestations estivales.	10
11	Régularisation d'emprises cadastrales à Piène Haute (échange de parcelles et vente).	10
12	Demande de subventions - Acquisition de l'immeuble des douanes à Piène Basse.	11
13	Demande de subventions – Acquisition de l'ancien moulin à huile.	12
14	Acquisition de deux parcelles de terrain par la Commune au quartier Aigara.	13
15	Création de postes au tableau des effectifs	13
16	Informations diverses	13
17	Questions diverses	14

1. Vote des subventions aux associations.

Monsieur Thierry GUIDO, 4^{ème} Adjoint au Maire, conformément aux propositions formulées par la commission « Vie Locale », propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux associations suivantes :

A CRUELLA	700,00 €	16 pour 2 ne participent pas au vote (M. OLHARAN et M. FRECOURT)
ACTIONES (VESUBIE – ROYA)	300,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMACCA DE LA ROYA	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX BREIL SUR ROYA	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BREIL -SUR- ROYA	1 000,00 €	16 pour 1 ne participe pas au vote (M. GUIDO)
AMIS DE LA MUSIQUE ANCIENNE	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
AMIS DU RAIL	100,00 €	Approuvé à l'unanimité
APE	2 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
ASSOCIATION DU VALLON DE BREI - LIBRE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
A TELA BRIENCA	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
BIBLIOTHEQUE RURALE	1 400,00 €	16 pour 1 ne participe pas au vote (Mme SAUVE)
BREIL ATHLETIC CLUB	500,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme. ROSSI)
CANAL AGANDON CRABARESSA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL BANCAO	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DE CAMPE	2 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
CANAL DU MONT	500,00 €	16 pour 1 ne participe pas au vote (M. BRAUN)
CANOE KAYAK CLUB DE LA ROYA (CKCR)	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
CAVALIERS DE LA ROYA	300,00€	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme BONNET)
CLUB DE L'OLIVIER	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
COFAAC Foire agricole	1 000,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme WALKOWIAK)
COMITE DES FETES DE BREIL	5 000,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme BOETTI)
COMITE DES FETES DE LIBRE	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
ECO MUSEE	1 000,00 €	16 pour 1 ne participe pas au vote

		(M. BRAUN)
ELEVEURS DE LA ROYA	1 000,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme BONNET)
EMBRAYAGE A PAILLETES	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
FELIX FELIS	900,00 €	Approuvé à l'unanimité
LA FAMILLE FADSK	800,00 €	Approuvé à l'unanimité
FIL EN AIGUILLE	500,00 €	16 pour 1 ne participe pas au vote (Mme SAUVE)
HANDBALL	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
JUDO CLUB	900,00 €	16 pour 1 ne participe pas au vote (M. GUIDO)
LA GRIVE SOCIETE DE CHASSE	800,00 €	17 pour 1 contre (Mme GASTALDI)
PATRAQUE DE LA ROYA	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
PINEA MORGELLA	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
PRODUCTEURS VALLEENS	4 000,00 €	17 pour 1 ne participe pas au vote (Mme BONNET)
REMONTONS LA ROYA	800,00 €	14 pour 2 ne participent pas au vote (M. GUIDO et M. BRAUN)
SOUCETA BRIIENCA	3 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
TERRE DE CYAN	600,00 €	Approuvé à l'unanimité
THEATRE MORPHOSE	1 500,00 €	Approuvé à l'unanimité
TITRE PROVISoire	2 000,00 €	Approuvé à l'unanimité
UNIVERSITE POPULAIRE	500,00 €	Approuvé à l'unanimité
VEILLEURS DE VIE	700,00 €	Approuvé à l'unanimité
OMNISPORT VELO CLUB DE BREIL	6 000,00 €	Approuvé à l'unanimité

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, informe de la nécessité de faire connaître la mise à disposition de locaux ou d'agents communaux aux associations. Il demande si la gestion budgétaire des associations de canaux est la même pour toutes les associations, et demande également si le projet de fourrière animale se concrétise.

Monsieur le Maire explique que l'informatisation de la gestion budgétaire est recommandée par le trésor public pour toutes les Associations Syndicales Autorisées (ASA), afin de faciliter les démarches et permettre la dématérialisation. La mairie est prête à les accompagner dans la démarche. Le marché relatif à la gestion des services d'une fourrière animale sur le territoire de la CARF devrait se terminer fin 2023.

2. Décision modificative n°1 – Budget Principal

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Audrey ROSSI**, Adjointe au Maire, pour la présentation de cette décision modificative.

Madame Audrey ROSSI explique la nécessité de délibérer concernant cette première décision modificative de l'année afin de procéder à des transferts budgétaires pour rééquilibrer les dépenses et les recettes.

Après avoir entendu le détail de l'ensemble des inscriptions budgétaires, **Monsieur le Maire** propose aux Conseillers Municipaux d'approuver la décision modificative n°1 au budget principal.

Monsieur Michel BRAUN souhaite connaître l'avancement des travaux pour le bâtiment poste/perception.

Monsieur le Maire informe que la phase préparatoire (période de 5 mois) pour le lancement des travaux est en cours, et devrait prendre fin dans 3 mois environ. Une fois cette phase terminée les travaux pourront débuter.

Approuvé à l'unanimité.

3. Décision modificative n°1 – Budget Crèche

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI**, Adjointe au Maire, pour la présentation de la décision modificative n°1 au budget crèche.

Madame Audrey ROSSI explique la nécessité de délibérer concernant cette décision modificative afin de réajuster certaines lignes budgétaires.

Après avoir entendu le détail de l'ensemble des inscriptions budgétaires, **Monsieur le Maire** propose aux Conseillers Municipaux d'approuver la décision modificative n°1 au budget crèche.

Approuvé à l'unanimité.

4. Approbation de la tarification de la piscine municipale hors sol

Monsieur le Maire informe que l'installation de la piscine municipale hors sol devrait commencer au 1^{er} juin, et propose aux membres du Conseil Municipal d'acter les tarifs d'entrée selon la grille de tarification suivante :

TARIFS :

- | | |
|------------------------------------|---------|
| ➤ Entrée Adulte à partir de 13 ans | 3,50 € |
| ➤ Entrée Enfant de 4 et 12 ans | 2,50 € |
| ➤ Enfant de – de 3 ans | Gratuit |

FORFAITS :

- Carte 10 entrées adulte 30 €
- Carte 10 entrées enfant 20 €

ACCUEIL DES ENFANTS D'UN AUTRE ETABLISSEMENT SCOLAIRE HORS COMMUNE :

- Sans mise à disposition du maître-nageur 1,00 € / enfant
- Avec mise à disposition du maître-nageur 2,00 € / enfant

Monsieur Herbert WOLFERS, Conseiller Municipal, demande s'il serait possible de prévoir des tarifs spécifiques aux familles nombreuses.

Monsieur le Maire explique que la tarification pour les familles nombreuses n'a jamais été mise en place pour l'ancienne piscine municipale. Il propose de ne pas modifier pour cet été et précise que la carte 10 entrées, non nominative, favorise les familles nombreuses.

Approuvé à l'unanimité.

5. Approbation de la convention de partenariat avec l'Agence 06 pour la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain (PVD) » et la Gestion des contributions Banques des Territoires

Monsieur le Maire informe que cette convention de partenariat avec l'Agence 06 est la même que les précédentes établies pour des opérations nécessitant une assistance à maîtrise d'ouvrage (presbytère de Libre, barques sur le Lac, ...). Cette convention est proposée pour toute la mise en œuvre du programme PVD et permet d'acter le partenariat pour le suivi du programme ainsi que le transit des subventions de la Banque des territoires par l'Agence 06.

Approuvé à l'unanimité.

6. Demande de subventions et plan de financement pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Monsieur le Maire explique qu'une étude précise a été effectuée par le prestataire CITELUM (groupe EDF) pour la mise en œuvre de la vidéoprotection. Le résultat de cette étude révèle un montant bien supérieur à celui estimé au Conseil Municipal précédent.

Le montant de ce projet est de 267 871,75 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur Michel BRAUN demande s'il ne serait pas envisageable de réduire la voilure. Il pense que le montant de ce projet et le nombre de caméras sont élevés pour la Commune.

Monsieur le Maire acquiesce sur le nombre de caméras posées sur la Commune mais précise que seuls 16 sites seront instrumentés. Ces installations sont prévues dans des secteurs stratégiques afin de couvrir les axes routiers aux entrées et sorties du village et de ses hameaux.

Monsieur Michel BRAUN demande si l'enquête progresse concernant les vols au niveau des Algecos du service technique.

Monsieur le Maire indique que la Gendarmerie a identifié les auteurs des faits et qu'ils sont recherchés. Il n'y pas de nouvel élément pour le moment.

Approuvé à l'unanimité.

7. Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de la salle sainte Catherine sinistrée par la tempête Alex

Monsieur le Maire précise que les travaux de réhabilitation du sol de la Sainte Catherine sont pris en charge par l'assurance, au titre de la garantie décennale, sollicitée par la Commune juste avant les intempéries. Il s'agit ce jour d'approuver la demande de subventions concernant les travaux de réhabilitation des murs de la salle Sainte Catherine, endommagés par la tempête Alex.

Le montant de cette opération est de 76 516,42 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

8. Demande de fonds de concours à la CARF pour la création réseaux et réhabilitation de l'installation électrique de la Ca d'Breï

Monsieur le Maire rappelle que l'installation électrique du bâtiment n'est plus aux normes depuis plusieurs années. La commission de sécurité avait même émis un avis défavorable. Il est donc primordial de faire les travaux de conformité électrique nécessaires. Il sera fait, dans le même temps, l'installation internet.

Le montant de ces travaux est de 32 595,13 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, et de la CARF à hauteur de 25% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

9. Demande de fonds de concours à la CARF pour la création de colombariums aux cimetières de Breil-sur-Roya et Piène Haute

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI** pour la présentation de ce point.

Madame Audrey ROSSI explique qu'il s'agit de créer 3 colombariums au cimetière de Breil-sur-Roya et 4 colombariums au cimetière de Piène Haute.

Le montant de cette opération est de 2 241 € HT.

Madame Audrey ROSSI présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

10. Demande de fonds de concours à la CARF pour le renouvellement des matériels manifestations estivales

Monsieur le Maire explique que l'achat de matériel servira aussi bien pour les manifestations estivales que pour la piscine municipale hors sol. Ce matériel est composé de stands pliants, de tables pliantes, de barnums, etc....

Le montant de cette opération est de 5 454,65 € HT.

Madame Danielle GASTALDI, Conseillère Municipale, demande si le bandeau lumineux de l'office de tourisme est toujours en fonction.

Monsieur le Maire informe que ce bandeau lumineux a été détérioré durant les intempéries des 2 et 3 octobre 2020. Il sera remplacé par un panneau lumineux, installé par la CARF.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

11. Régularisation d'emprises cadastrales à Piène Haute (échange de parcelles et vente)

Monsieur le Maire explique que sur une propriété située à Piène Haute, l'emprise au sol de la maison et les clôtures édifiées sur le terrain ne correspondent pas à celles du cadastre et ont été en partie bâties sur une parcelle communale. En vue de régulariser cette situation, les nouveaux propriétaires ont demandé à la Commune un échange de parcelles, ainsi que l'achat de la parcelle échangée avec la Commune.

Il s'agit, dans un premier temps, de faire un échange de terrain entre la parcelle communale et une parcelle de terrain appartenant aux propriétaires, d'une superficie équivalente. Puis, dans un second temps, de vendre la parcelle échangée avec la Commune afin que les propriétaires puissent garder leur terrain. **Monsieur le Maire**, après avoir constaté que cette parcelle se situe dans une zone boisée, propose de la céder à 1,50 € le m², soit 1 182 €.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'échange de parcelles et la vente de la nouvelle parcelle communale.

Approuvé à l'unanimité.

12. Demande de subventions – acquisition de l'immeuble des douanes à Piène Basse

Monsieur le Maire explique que la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a proposé à la Commune de faire valoir son droit de priorité pour une cession par l'État de l'immeuble des douanes situé à Piène Basse, en vue de l'acquisition de la bâtisse par la Commune, pour un montant de 107 000 €. Le hameau de Piène Basse est très fortement sinistré par les intempéries des 2 et 3 octobre 2020, et la quasi-totalité des biens font l'objet d'une procédure d'acquisition-démolition par les fonds Barnier ou d'une procédure d'expropriation. La démarche de l'acquisition de ce bâtiment par la Commune évitera toute nouvelle activité dans cette zone à risque. Il est donc nécessaire de faire valoir le droit de priorité de la Commune afin de maîtriser ce foncier et d'éviter la vente à un particulier ou une entreprise.

Monsieur le Maire informe que le bureau d'études DEKRA a expertisé le bâtiment et ses fondations, et donne lecture des conclusions de l'expertise :

« Lors de notre visite sur site, nous avons pu examiner l'état de conservation de l'ancienne maison des douanes. Malgré quelques désordres et le passage de la tempête Alex, nous n'avons pas relevé des défauts majeurs susceptibles de remettre en cause la stabilité du bâtiment. Les éléments porteurs verticaux et horizontaux sont sains et ne présentent pas de signes particuliers de faiblesse structurelle. Quelques fissures sont tout de même à noter sur les corniches et d'autres éléments extérieurs. Nous avons également repéré quelques défauts d'enrobage au droit d'une poutre de la passerelle extérieure. L'absence d'entretien au niveau des façades est visible, avec des revêtements extérieurs complètement endommagés. Aussi, les dégradations de la toiture permettent des pénétrations d'eaux qui causent des dégâts principalement sur les locaux du R+2 (parois périphériques et faux-plafonds). Il conviendra de traiter ces défauts d'étanchéité afin de limiter l'aggravation des désordres. Des travaux de reprises, de réfection et d'entretien permettront d'assurer la pérennité des ouvrages. Ces travaux porteront principalement sur la mise hors d'eau du bâtiment avec la réfection de la toiture et le remplacement des menuiseries mais également sur le traitement des fissures en façade et la réfection des revêtements extérieurs. Enfin, dans le cadre de la future réhabilitation du bâtiment et ce même en l'absence de désordres visibles particuliers, nous recommandons de s'assurer que la capacité portante des planchers et autres ouvrages sera compatible avec la future exploitation des locaux. »

Monsieur Michel BRAUN souhaite connaître la raison pour laquelle l'Etat vend ce bien.

Monsieur le Maire explique que les domaines sont gérés depuis Marseille et que le personnel en charge des ventes immobilières ne connaît pas la situation de la vallée.

Monsieur Renaud LEFEBVRE, Conseiller Municipal, se demande quelle sera l'utilité de cette bâtisse dans l'avenir.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y aura pas de possibilité d'hébergement.

Monsieur Michel BRAUN expose son inquiétude lorsque tous les bâtiments de Piène Basse seront détruits et que la bâtisse de l'ancienne douane sera donc le seul bâtiment exposé aux

crues. Il souhaite également savoir si l'éclairage public sera remis très prochainement.

Monsieur Daniel GIORDAN, 2^{ème} Adjoint au maire, explique qu'il reste un éperon rocheux devant la bâtisse qui la protège d'éventuelles prochaines crues.

Monsieur le Maire précise que si le bâtiment devait être réhabilité, il serait bien entendu sécurisé. Concernant l'éclairage public de Piène Basse, la municipalité a fait les démarches administratives nécessaires. L'entreprise peut maintenant intervenir dès qu'elle le pourra.

Monsieur Francis FRECOURT expose son inquiétude quant à cette vente et les possibles interdictions futures de l'Etat sur l'utilisation de ce bâtiment.

Monsieur le Maire explique que c'est effectivement un risque. Mais le vrai risque serait que le bâtiment soit vendu à un privé.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département à hauteur de 70% du montant total, et de la CARF à hauteur de 15% du montant total, afin de financer cette acquisition. Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'exercice du droit de priorité de la Commune, et l'acquisition de ce bien auprès des Domaines pour un montant de 107 000€ HT, ainsi que la demande de subventions.

Approuvé à l'unanimité.

13. Demande de subventions – acquisition de l'ancien moulin à huile

Monsieur le Maire informe que le Conseil d'Administration de la coopérative agricole du mentonnais a accepté la proposition d'achat faite par la Commune pour l'acquisition de l'ancien moulin à huile.

Le montant de cette opération est de 175 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, et de la CARF à hauteur de 25% du montant total HT, afin de financer cette opération. Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de l'ancien moulin à huile et la demande de subventions.

Madame Colette BENOUAHAB souhaite savoir quel est l'enjeu de cet achat.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas de projet précis pour le moment mais cette acquisition pourrait par exemple servir d'extension au cimetière. A ce stade, la Commune achète le foncier qu'elle peut au vu du manque de bâtiments/locaux causé par la tempête Alex. Il faut donner à la Commune les moyens de mener ses projets dans l'avenir.

Approuvé à l'unanimité.

14. Acquisition de deux parcelles de terrain par la Commune au quartier Aigara

Monsieur le Maire explique que le Castel du Roy, situé au quartier Aigara, possède cinq parcelles de terrain. La parcelle bâtie et les deux parcelles contiguës font l'objet d'une procédure de fonds Barnier. La Commune souhaite faire l'acquisition des deux parcelles restantes ne faisant pas l'objet de la procédure de fonds Barnier, et appartenant toujours au Castel du Roy, afin de conserver l'unité foncière.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acheter les deux parcelles à l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité.

15. Création de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de deux postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité :

- Un maître-nageur sauveteur à temps complet pour le service piscine,
- Un agent d'accueil et d'entretien à temps complet pour le service piscine.

Approuvé à l'unanimité.

16. Informations diverses

Monsieur le Maire informe que la Commune a été sollicitée par un propriétaire habitant à Piène Haute afin de lui vendre une parcelle communale se situant derrière sa propriété. Etant donné qu'un chemin communal passe sur cette parcelle, la Commune a délimité une certaine emprise foncière.

Monsieur Herbert WOLFERS souhaite connaître l'utilisation future de ce terrain.

Monsieur le Maire explique que le débat d'aujourd'hui consiste juste à savoir si la vente d'une partie du terrain communal peut se faire sans complication. Le prix de vente sera fixé ensuite en fonction de la nature du terrain.

Monsieur Renaud LEFEBVRE informe que cette propriété est mitoyenne. Il serait donc plus judicieux de prévenir le propriétaire de la maison mitoyenne à celui qui demande l'achat de ce terrain communal, par souci d'équité et de bonne entente entre voisins.

17. Questions diverses

Monsieur Michel BRAUN demande si la Commune va remplacer la signalisation (feu rouge, passage piéton) au niveau de la place Biancheri.

Monsieur le Maire explique que cela est prévu. La Commune travaille avec le Département pour savoir quelles seront les signalisations et dispositifs de sécurité installés à ce niveau ainsi que sur toute la traversée du village.

Madame Colette BENOUAHAB, Conseillère Municipale, indique qu'au niveau de la Giandola, la route a été élargie et, par conséquent, est devenue plus dangereuse, les véhicules y circulant très vite.

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu une voie piétonne / cyclable. La partie de la route reversée aux voitures sera donc aussi étroite qu'auparavant, et informe que la question d'un ralentisseur sera étudiée.

Monsieur Herbert WOLFERS souhaite connaître le devenir du plan de fleurissement et si les habitants ont la possibilité de prendre des plantes et fleurs à la Commune.

Monsieur le Maire explique que le plan de fleurissement proposé date d'avant tempête. La Commune est en train d'établir un nouveau plan de fleurissement avec notamment la serre municipale en fonction avant la fin de l'année. Le fleurissement sur les espaces publics sera fait par les agents communaux dans le village et ses hameaux.

Madame Danielle GASTALDI indique que la circulation à Piène basse est un réel danger pour les personnes présentes aux abords du snack.

Monsieur le Maire acquiesce que la traversée de Piène Basse est dangereuse pour les riverains. Il faudrait réglementer d'avantage la circulation à cet endroit et obtenir un vrai tronçon de route où les automobilistes pourraient doubler.

Monsieur Renaud LEFEBVRE indique que l'affichage signalétique est perturbé entre les panneaux de signalisation définitifs et les panneaux de signalisation provisoires.

Monsieur le Maire informe que tout cela sera étudié avec le Département.

Madame Colette BENOUAHAB demande quel va être le devenir de l'ancien bâtiment de l'Oasis à la Giandola.

Monsieur le Maire informe qu'il devrait être détruit dans l'avenir mais les démarches sont compliquées par l'absence des propriétaires.

Monsieur Francis FRECOURT demande s'il faut adresser un courrier en mairie pour l'électrification du chemin des remparts.


Monsieur le Maire indique que non. L'association « A cruella » est prête à le faire et la Commune doit faire une demande d'abonnement.

Madame Marie-Lou ALLAVENA, 3^{ème} Adjointe au Maire, propose de demander à la CARF de prévoir les canalisations pour emmener l'eau au quartier de Veil dans le même temps que les travaux du Département.

Monsieur le Maire indique qu'il en discutera avec la CARF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sébastien OLHARAN Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 22h53.

Sébastien OLHARAN



Maire de Breil-sur-Roya

